



LES BIELLES DE VILaine  
4- La Mollière  
35580 GUIGNEN  
06 83 81 90 05  
[lesbiellesdevilaine@orange.fr](mailto:lesbiellesdevilaine@orange.fr)

Guignen, le 10 Janvier 2026

Amies Motardes, Amis Motards,

## La 8ème HIVERNALE des Bielles de Vilaine Dimanche 22 Février 2026 à partir de 9h

Rendez-vous au garage **M'Road Solution.**  
**Z.A, Les Biauces, 35550 Lohéac**

La balade rassemble des motos anciennes d'avant 1980 (exception possible si vous appelez) pour un parcours libre mais accompagné de 90 kilomètres.

**Attention : aucune inscription possible sur place, merci de nous contacter avant le Mercredi 18 Février**

Parlez-en autour de vous car nous n'avons pas toujours les coordonnées des personnes qui peuvent être intéressées, merci.

Accueil dès 9h pour une boisson chaude, la balade débutera à 10h.

Retour vers 13h pour un moment convivial (soupe et galettes composées)

**Tarif : 25€**

Nous comptons sur votre présence !

Amicalement,

**Anthony LARCHER**

Président de l'Association « *Les Bielles de Vilaine* »

Rappel : chaque conducteur est autonome et indépendant. Il roule sous sa propre responsabilité dans le respect du Code de la Route.

## LES BIELLES DE VILAINE

### **Fiche d'Inscription**

#### **CONDUCTEUR**

Nom Prénom

Téléphone

Mail

Adresse

CP

Ville

N° Assurance

N° de permis

Moto

Année

#### **PASSAGER**

Nom Prénom

TARIF Ballade et Repas pour la journée complète :

25 € par personne : \_\_\_\_\_ x 25 € = \_\_\_\_\_

**Total : \_\_\_\_\_ €**

Formulaire et règlement (ordre : Les bielles de vilaine) à envoyer avant le 18 février à l'adresse suivante :

**Les Bielles de Vilaine.**

**4 La Molliere 35580 GUIGNEN**

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et en respecter les consignes.  
J'autorise Les Bielles de Vilaine à exploiter toute image me concernant réalisée lors de cette balade.

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ "Lu et Approuvé" et signature du conducteur.

## LES BIELLES DE VILAINE

### Règlement

Les Bielles de Vilaine organisent une balade de motos anciennes sur route ouverte. Chaque participant sera doté d'un road-book contenant toutes les instructions nécessaires. Les départs seront échelonnés. Cette balade est ouverte aux deux-roues, tricycles, triporteurs et side-cars d'avant 1980.

Chaque participant est responsable de sa conduite et s'engage à se conformer au code de la route, notamment en matière d'assurance, de permis de conduire, d'état du véhicule et de comportement routier.

Toute personne ne respectant pas ces règles pourra être exclue immédiatement et sans dédommagement.

Les inscriptions sont limitées. Elles sont prises dans l'ordre d'arrivée des courriers.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification dictée par des raisons de force majeure ou de sécurité. Ils se réservent aussi le droit d'annuler la manifestation.

Chaque participant devient par sa participation membre du club pour la journée (adhésion comprise dans le tarif journée 5€ par personne)

Toute personne qui s'inscrit et participe à la balade reconnaît accepter sans restriction ce règlement et renonce à engager tout recours envers les organisateurs pour des faits dus à l'organisation ou au déroulement de la journée.

Une assistance technique suivra les véhicules, sans que cela ne constitue une obligation pour les Bielles de Vilaine. Les véhicules devront être en bon état de fonctionnement et conformes aux conditions requises pour circuler sur la voie publique (certificat de propriété, assurances) et les conducteurs titulaires des permis correspondants aux véhicules conduits. L'organisation décline tous dégâts faits aux véhicules s'ils sont assistés. Les conducteurs doivent valider le sangleage des véhicules.